

NOTE EXPLICATIVE

La déclaration d'acquisition d'entreprise de Cenovus Energy Inc. (la « **société** »), initialement datée du 19 juillet 2017 (la « **déclaration initiale** »), a été modifiée par la présente déclaration d'acquisition d'entreprise modifiée et mise à jour (la « **déclaration modifiée** ») pour expressément intégrer par renvoi certains renseignements sur le pétrole et le gaz et informations connexes contenus dans la déclaration de changement important de la société datée du 5 avril 2017 et pour apporter certaines modifications correspondantes aux renvois auxdits renseignements dans la déclaration. La déclaration modifiée remplace la déclaration initiale.

Outre les modifications susmentionnées, la présente déclaration modifiée ne modifie aucune information contenue dans la déclaration initiale et ne tient compte d'aucun événement survenu après la date de la déclaration initiale. Cette note explicative ne fait pas partie de la déclaration modifiée et elle n'y est pas intégrée par renvoi.

ANNEXE 51-102A4

DÉCLARATION D'ACQUISITION D'ENTREPRISE MODIFIÉE ET MISE À JOUR

Rubrique 1 Identification de la société

1.1 Nom et adresse de la société

Cenovus Energy Inc. (la « société »)
2600, 500 Centre Street S.E.
Calgary (Alberta) T2G 1A6

1.2 Chef de la direction

Le nom et le numéro de téléphone d'affaires d'un membre de la haute direction de la société qui est bien renseigné à propos de l'acquisition (au sens défini ci-après) et de la présente déclaration d'acquisition d'entreprise (la « déclaration ») sont les suivants :

Alan Reid
Vice-président directeur, Environnement, affaires générales, et services juridiques, et chef du contentieux
Téléphone : 403 766-2000

Rubrique 2 Détail de l'acquisition

2.1 Nature de l'entreprise acquise

Le 17 mai 2017, la société a conclu son acquisition (l'« acquisition ») auprès de ConocoPhillips Company et certains membres de son groupe (collectivement, « ConocoPhillips ») de : i) la participation de 50 % de ConocoPhillips (la « participation dans FCCL ») (soit la participation restante de 50 % dont la société n'est pas déjà propriétaire) dans FCCL Partnership (« FCCL »), le propriétaire des projets de sables bitumineux Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake dans le nord-est de l'Alberta et ii) la majorité des actifs classiques dans l'Ouest canadien de ConocoPhillips, y compris les actifs de prospection et de production de ConocoPhillips ainsi que l'infrastructure et les conventions connexes dans les zones en exploitation d'Elmworth-Wapiti, de Kaybob-Edson et de Clearwater et d'autres zones en exploitation, de même que la totalité de la participation de ConocoPhillips dans des droits pétroliers et gaziers et dans des concessions de sables bitumineux dans une certaine zone d'intérêt commun au nord-ouest de Foster Creek (collectivement, les « actifs classiques dans l'Ouest canadien » ou les « actifs du Deep Basin »).

L'acquisition donnera à la société le contrôle intégral de ses activités liées aux sables bitumineux et des projets de croissance future actuels et possibles à Foster Creek, à Christina Lake et à Narrows Lake, doublera la production de sables bitumineux de la société et doublera pratiquement ses réserves prouvées de bitume. L'opération procurera à la société une plateforme de croissance supplémentaire composée de plus de trois millions d'acres nettes de terrains non mis en valeur, d'actifs de prospection et de production et des infrastructures connexes des actifs du Deep Basin. Les actifs du Deep Basin devraient fournir des possibilités de mise en valeur complémentaires à cycle de production court présentant un potentiel de rendement élevé.

La société fait des progrès relativement à son plan précédemment annoncé de se dessaisir des actifs non essentiels et vise à conclure des contrats de vente annoncés d'une valeur allant de 4 G\$ CA à 5 G\$ CA d'ici la clôture de l'exercice, ce qui devrait être plus que suffisant pour satisfaire à la facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs (au sens défini ci-après).

La société vise dorénavant à conclure les conventions de dessaisissement d'ici la clôture de 2017 visant l'ensemble de son portefeuille d'actifs d'hydrocarbures classiques existants.

D'autres renseignements sur l'acquisition et les ventes d'actifs envisagées de la société figurent dans ses communiqués de presse datés du 29 mars, du 6 avril, du 26 avril, du 17 mai et du 20 juin 2017, dans sa déclaration de changement important datée du 5 avril 2017 (la « **déclaration de changement important** »), dans son rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2017 daté du 25 avril 2017 et dans le supplément au prospectus (au sens défini ci-après) qui sont déposés sur SEDAR, et pouvant y être consultés sous le profil de la société à l'adresse www.sedar.com. Ces communiqués de presse, cette déclaration de changement important, ce rapport de gestion et ce supplément au prospectus (exception faite des états financiers figurant dans le supplément de prospectus et des renseignements sur le pétrole et le gaz et informations connexes contenus dans la déclaration de changement important dont il est précisément fait mention à la rubrique 3 de la présente déclaration) ne font pas partie intégrante de la présente déclaration et n'y n'ont pas été intégrés par renvoi.

2.2 Date d'acquisition

L'acquisition a été conclue le 17 mai 2017 (la « **date de clôture** ») et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

2.3 Contrepartie

Financement de l'acquisition

Aux fins du financement partiel de la tranche en trésorerie du coût d'acquisition (au sens défini ci-après), le 29 mars 2017, la Banque Royale du Canada et JPMorgan Chase Bank, N.A. se sont engagées à consentir des facilités de crédit-relais à terme non garanties de rang supérieur à la société, d'un capital global maximal de 10,5 G\$ CA, sur une base de souscription entière. Ces facilités de crédit (collectivement, les « **facilités de crédit liées à l'acquisition** ») se composent i) d'une facilité de crédit-relais à terme liée aux titres de capitaux propres d'un capital global de 3,0 G\$ CA (la « **facilité de crédit-relais liée aux titres de capitaux propres** »), ii) d'une facilité de crédit-relais à terme liée à une dette d'un capital global de 3,9 G\$ CA (la « **facilité de crédit-relais liée à une dette** ») et iii) d'une facilité de crédit-relais à terme liée à la vente d'actifs d'un capital global de 3,6 G\$ CA (la « **facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs** »). Les trois tranches de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs arriveront à échéance 12 mois, 18 mois et 24 mois, respectivement, après la date de clôture.

La société a remplacé la facilité de crédit-relais liée aux titres de capitaux propres par le produit du placement (le « **placement de titres de capitaux propres** ») par voie d'un supplément au prospectus daté du 29 mars 2017 (le « **supplément au prospectus** ») d'un prospectus préalable de base simplifié daté du 24 février 2016 visant des actions ordinaires du capital de la société (les « **actions ordinaires** ») conclu le 6 avril 2017. Aux termes du placement de titres de capitaux propres, la société a émis 187,5 millions d'actions ordinaires au prix de 16,00 \$ CA par action ordinaire, dont elle a tiré un produit brut global de 3,0 G\$ CA.

La société a remplacé la facilité de crédit-relais liée à une dette par le produit de 2,9 G\$ US tiré du placement (le « **placement de titres d'emprunt** ») de billets de premier rang conclu le 7 avril 2017. L'émission des billets par la société s'est faite en trois séries : billets de premier rang à 4,25 % échéant en 2027 d'un capital de 1,2 G\$ US, billets de premier rang à 5,25 % échéant en 2037 d'un capital de 700 M\$ US et billets de premier rang à 5,40 % échéant en 2047 d'un capital de 1,0 G\$ US.

Le 28 avril 2017, la société a conclu une convention modifiée avec son syndicat de prêteurs pour augmenter la capacité d'emprunt aux termes de la facilité de crédit engagée de la société et pour proroger les dates d'échéance des tranches de sa facilité de crédit à 2020 et 2021. Compte tenu de ces modifications et prorogations, la société dispose de 4,5 G\$ CA (ou un montant équivalent en dollars américains) aux termes d'une facilité de crédit engagée (la « **facilité de crédit** »), composée d'une tranche de 1,2 G\$ CA venant à échéance le 30 novembre 2020 et d'une tranche de 3,3 G\$ CA venant à échéance le 30 novembre 2021.

Contrepartie relative à l'acquisition

En vertu des modalités de la convention d'achat et de vente intervenue entre la société et ConocoPhillips datée du 29 mars 2017, dans sa version modifiée par la convention modifiée en vigueur le 16 mai 2017 (collectivement, la « **convention d'achat** »), la société a versé environ 10,6 G\$ US en trésorerie, avant ajustements, à ConocoPhillips et émis 208 millions d'actions ordinaires en faveur de ConocoPhillips à titre de contrepartie pour l'acquisition (collectivement, le « **coût d'acquisition** »). Tout ajustement à la tranche en trésorerie du coût d'acquisition sera apporté après la clôture conformément aux modalités de la convention d'achat. Le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto à la date de clôture s'établissait à 12,65 \$ CA et le cours de change quotidien moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain publié par la Banque du Canada à la date de clôture s'établissait à 1,3614 \$ CA.

La tranche en trésorerie du coût d'acquisition a été financée comme suit : i) le produit net tiré du placement de titres de capitaux propres, ii) le produit net tiré du placement de titres d'emprunt, iii) un prélèvement de 3,6 G\$ CA aux termes de la facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs, iv) un prélèvement de 900 M\$ US aux termes de la facilité de crédit et iv) les fonds en caisse. La société vise à se dessaisir de certains actifs classiques non essentiels dont le produit de la vente devrait rembourser intégralement la facilité de crédit-relais visant la vente d'actifs aux termes de ses modalités.

À la date de clôture, la société a également conclu une convention relative aux paiements conditionnels avec ConocoPhillips, en vertu de laquelle, pour une période de cinq ans à compter de la date de clôture, la société a convenu de verser des paiements conditionnels à ConocoPhillips pour chaque trimestre pendant lequel le prix quotidien moyen du WCS dépasse 52 \$ CA/b. Les paiements seront calculés en multipliant 6 M\$ CA par l'excédent du prix quotidien moyen du WCS sur 52 \$ CA/b. Le calcul comprend un mécanisme d'ajustement lié à certaines périodes d'interruption importantes de la production, ce qui peut réduire le montant d'un paiement conditionnel. Il n'y a aucune modalité concernant un paiement maximal.

2.4 Effet sur la situation financière

À l'exception de ce qui est mentionné dans les présentes, la société n'a pas de projets ou de propositions entraînant un changement important dans ses affaires ou dans les affaires de l'entreprise acquise qui pourraient avoir une incidence importante sur le rendement financier et la situation financière de la société.

2.5 Évaluations antérieures

À la connaissance de la société, ni elle-même ni ConocoPhillips n'ont obtenu, au cours des 12 derniers mois, une évaluation qui aurait été exigée par les lois sur les valeurs mobilières ou une bourse ou un marché canadien à l'appui de la valeur de la contrepartie que la société a versée dans le cadre de l'acquisition.

2.6 Parties à l'opération

Immédiatement avant la conclusion de l'acquisition, ConocoPhillips aurait pu être considérée, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, comme une personne ayant un lien avec la société (au sens défini dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables) étant donné qu'elle est un associé dans FCCL avec la société. Immédiatement après la conclusion de l'acquisition, ConocoPhillips est considérée comme une personne informée (au sens défini dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables) relativement à la société en raison du fait qu'elle détient, contrôle ou dirige, directement ou indirectement, des titres à droit de vote de la société conférant plus de 10 % des droits de vote se rattachant à l'ensemble des titres à droit de vote en circulation de la société.

2.7 Date de la déclaration

Le 8 décembre 2017.

Rubrique 3 États financiers et autres renseignements

Les états financiers suivants ainsi que les notes complémentaires figurent à l'annexe B du supplément au prospectus qui a été déposé sur SEDAR et qui peut y être consulté sous le profil de la société à l'adresse www.sedar.com, et ils ont été intégrés par renvoi à la présente déclaration dont ils font partie intégrante :

- a) Les états des résultats d'exploitation audités des actifs classiques de l'Ouest canadien pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 (les « **états des ACOC** »);
- b) Les états financiers audités de FCCL composés des états de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 1^{er} janvier 2016 et des états du résultat net et du résultat global et des variations des capitaux propres attribuables aux associés et des tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 2 janvier 2016 au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2016 et des notes annexes (collectivement, les « **états de FCCL** »);
- c) Les états financiers consolidés pro forma non audités de la société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date composés de l'état consolidé pro forma non audité de la situation financière de la société au 31 décembre 2016 (l'« **état de la situation financière pro forma** »), l'état consolidé pro forma non audité du résultat net de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (l'« **état du résultat net pro forma** ») et l'état consolidé pro forma non audité des résultats d'exploitation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (l'« **état des résultats d'exploitation pro forma** ») et, avec l'état de la situation financière pro forma, l'état du résultat net pro forma et les notes annexes non auditées, les « **états pro forma** »).

De plus, les deux premiers paragraphes de la rubrique intitulée « L'acquisition – Motifs de l'acquisition », les données relatives aux réserves et les autres renseignements relatifs aux activités pétrolières et gazières figurant dans les rubriques intitulées « Information choisie concernant le pétrole et le gaz à l'égard des Actifs » et « Information choisie combinée sur les

activités et les réserves » et l'information présentée aux rubriques intitulées « Énoncés prospectifs », « Information sur les réserves et les ressources » et « Abréviations » contenues dans la déclaration de changement important, qui est déposée sur SEDAR, et pouvant y être consulté sous le profil de la société à l'adresse www.sedar.com, font partie de la présente déclaration et y sont intégrés par renvoi.

Mise en garde relative à l'information prospective

La présente déclaration renferme certains énoncés prospectifs et autres renseignements prospectifs (appelés collectivement l'« information prospective ») au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995, au sujet des attentes, des estimations et des prévisions actuelles de la société concernant l'avenir, fondées sur certaines hypothèses que la société a formulées d'après l'expérience et la perception qu'elle a des tendances historiques. Même si la société est d'avis que les attentes représentées par cette information prospective sont raisonnables, rien ne permet de garantir qu'elles se révéleront exactes.

L'information prospective figurant dans cette déclaration se distingue par l'utilisation de mots comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « cibles » ou « prévisions » ou de termes semblables suggérant une issue future, y compris des déclarations concernant les ajustements suivant la clôture au coût d'acquisition, l'incidence de l'acquisition sur la production future provenant des sables bitumineux, les réserves prouvées de bitume et la plateforme de croissance de la société, notamment les occasions éventuelles de mise en valeur, les paiements conditionnels futurs, la capacité de la société de mener à terme les ventes d'actifs envisagées, y compris selon les modalités d'opération souhaitées selon le calendrier prévu, l'utilisation prévue du produit de la vente d'actifs envisagée, l'incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société de ses plans relativement aux actifs acquis aux termes de l'acquisition et l'information financière pro forma intégrée par renvoi dans la présente déclaration. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective, étant donné que les résultats réels de la société peuvent différer de manière sensible de ceux exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à la société et dans d'autres, appartiennent à l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les attentes concernant tout ajustement suivant la clôture au coût d'acquisition apporté conformément aux modalités de la convention d'achat, l'intégration des actifs du Deep Basin et de son personnel, les incidences prévues de l'acquisition et du financement connexe, la capacité de la société de mener à terme les ventes d'actifs envisagées, y compris selon les modalités d'opération souhaitées selon le calendrier prévu, l'utilisation prévue du produit de la vente d'actifs envisagée et d'autres risques et incertitudes mentionnés dans les rapports et les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

D'autres événements ou circonstances pourraient faire en sorte que les résultats de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont estimés, prévus ou exprimés de façon explicite ou implicite dans l'information prospective, notamment l'incapacité éventuelle de mener à terme les ventes d'actifs envisagées, y compris selon les modalités d'opération souhaitées selon le calendrier prévu, et l'incapacité éventuelle de réaliser les avantages prévus et les synergies attribuables à l'acquisition. Le lecteur devrait examiner attentivement les sujets dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » dans le supplément au prospectus. Il devrait également se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 datée du 15 février 2017, à la rubrique « Gestion des risques » dans son rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et son rapport de gestion de la période close le 31 mars 2017, à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à l'acquisition » dans le supplément au prospectus et les énoncés sous la rubrique intitulée « Information prospective » du communiqué de presse de la société daté du 20 juin 2017 portant notamment sur les ventes d'actifs envisagées par la société.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective contenue dans la présente déclaration puisque les résultats réels différeront de ceux dont fait état l'information prospective figurant dans la présente déclaration, et les différences pourraient être importantes. La société ne garantit nullement que les résultats

réels seront les mêmes, en totalité ou en partie, que ceux présentés dans l'information prospective. En outre, l'information prospective contenue dans la présente déclaration a été préparée en date de cette déclaration. La société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de l'obtention d'une nouvelle information, de la survenance d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige. La présente mise en garde vise toute l'information prospective qui figure dans la présente déclaration.

Présentation de l'information financière

*Les états des ACOC sont dressés en dollars canadiens et préparés conformément au référentiel d'information financière indiqué à l'article 3.11(5) du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (« **Règlement 52-107** ») pour les états des résultats d'exploitation et tirés d'états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, et ils pourraient ne pas être comparables aux états financiers de sociétés canadiennes établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »). Les états de FCCL sont dressés en dollars canadiens et préparés conformément aux IFRS.*

Tel qu'il a été susmentionné, les états des ACOC ont été intégrés par renvoi à la présente déclaration conformément aux obligations d'information prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières selon l'article 3.11(5) du Règlement 52-107 pour les états des résultats d'exploitation de biens pétroliers et gaziers acquis, dont les obligations d'information diffèrent des obligations d'information pertinentes prévues par les lois américaines sur les valeurs mobilières. La présentation et la communication de l'information contenue dans les états des ACOC seraient différentes si elles devaient se conformer aux normes de déclaration prescrites par les lois américaines sur les valeurs mobilières, et elles pourraient ne pas être comparables aux informations à fournir sur des biens pétroliers et gaziers acquis par des sociétés américaines. Les postes des états des ACOC ont été établis, dans tous leurs aspects, conformément à des méthodes comptables permises par les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, lesquelles méthodes ont été appliquées à ces postes comme si ces derniers étaient présentés dans le cadre d'un jeu complet d'états financiers. Se reporter également à la note 1 des états des ACOC intégrés par renvoi dans la présente déclaration.

Mise en garde relative aux états financiers consolidés pro forma non audités

L'état de la situation financière pro forma rend compte de ce qui suit : i) le placement de titres de capitaux propres, ii) les facilités de crédit liées à l'acquisition et iii) la conclusion de l'acquisition, y compris l'émission de 208 000 000 d'actions offertes dans le cadre du coût d'acquisition, comme si l'acquisition avait eu lieu le 31 décembre 2016.

L'état du résultat net pro forma rend compte de l'acquisition de la participation dans FCCL et l'état des résultats d'exploitation pro forma rend compte de l'acquisition de la participation dans FCCL et des actifs du Deep Basin comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016. Aucun des états pro forma ne rend compte des ajustements, le cas échéant, au titre des ventes d'actifs envisagées pouvant être conclues par la société tel qu'il a été mentionné dans la présente déclaration ou tout document déposé par la société auprès des commissions des valeurs mobilières.

Les états pro forma ont été dressés à partir de certains états financiers historiques de la société, des états des ACOC et des états de FCCL, dont il est davantage question dans les notes afférentes à ces états pro forma. Dans le cadre de la préparation des états pro forma, la société n'a pas audité de façon indépendante les états des ACOC. Les états pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs du résultat qui aurait été obtenu si les événements indiqués aux présentes avaient eu lieu aux dates indiquées, ni du résultat qui pourrait être obtenu à l'avenir. Les montants réels comptabilisés à la conclusion de la répartition du coût d'acquisition aux termes de l'acquisition peuvent différer des montants figurant dans les états pro forma.

Comme les états pro forma ont été préparés afin de présenter de manière rétrospective l'incidence d'une opération devant survenir à une date ultérieure et, même s'ils ont été dressés conformément à la pratique généralement

acceptée en se fondant sur des hypothèses raisonnables, les états pro forma rendent compte des limites inhérentes à la nature intrinsèque de l'information pro forma. Les données contenues dans les états pro forma représentent uniquement une simulation de l'incidence financière potentielle de l'acquisition et des ajustements connexes qui sont de nature provisoire. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux états pro forma. Les hypothèses et les estimations sous-jacentes aux états pro forma peuvent être sensiblement différentes de la situation réelle de la société à l'avenir.

Abréviations

b	baril
\$ CA	Dollars canadiens
\$ US	Dollars américains
WCS	Mélange de pétrole brut Western Canadian Select